

CHAMPIONNAT PROVINCIAL SCOLAIRE D'ATHLÉTISME EN SALLE RSEQ



DOCUMENT D'INFORMATON

TABLE DES MATIERES

Date du championnat	2
Site de compétition	2
Service d'hébergement *	2
Accréditation	3
Service d'alimentation *	4
Épreuves	4
Règlements en vigueur	4

Le RSEQ Montérégie, le RSEQ Lac-Saint-Louis et le RSEQ GMAA
sont heureux de vous accueillir à la 28^e édition du
Championnat provincial scolaire d'athlétisme en salle du RSEQ.

DATE DU CHAMPIONNAT

Samedi 20 avril 2024

SITE DE COMPÉTITION

Complexe sportif Claude Robillard (salle omnisports)
1000, avenue Émile-Journault
Montréal (Québec) H2M 2E7
Site internet : ville.montreal.qc.ca/CSCR

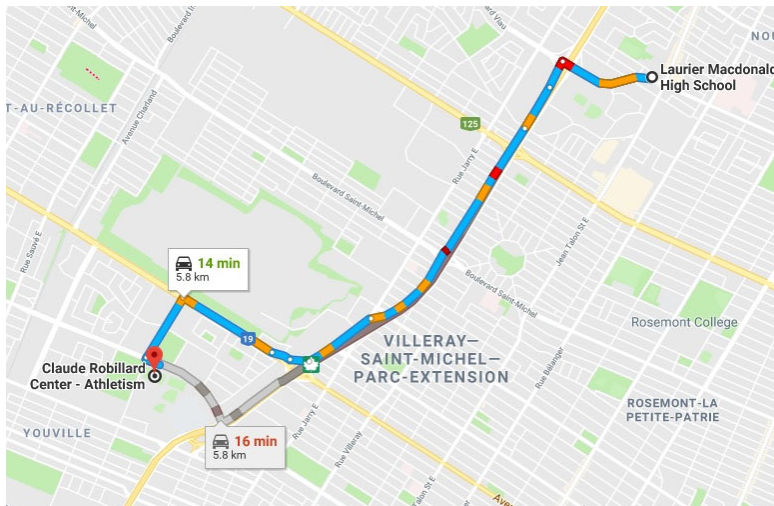
L'accès au site de compétition (la piste) sera réservé uniquement aux athlètes et au personnel d'encadrement dûment accrédités (reconnus et inscrits par leur instance régionale du RSEQ)

SERVICE D'HÉBERGEMENT *

***sur réservation via votre instance régionale uniquement**
AUCUN service d'alimentation au site d'hébergement.

Service offert pour le vendredi 19 avril uniquement.
Heure d'arrivée des délégations : à partir de **16h30****

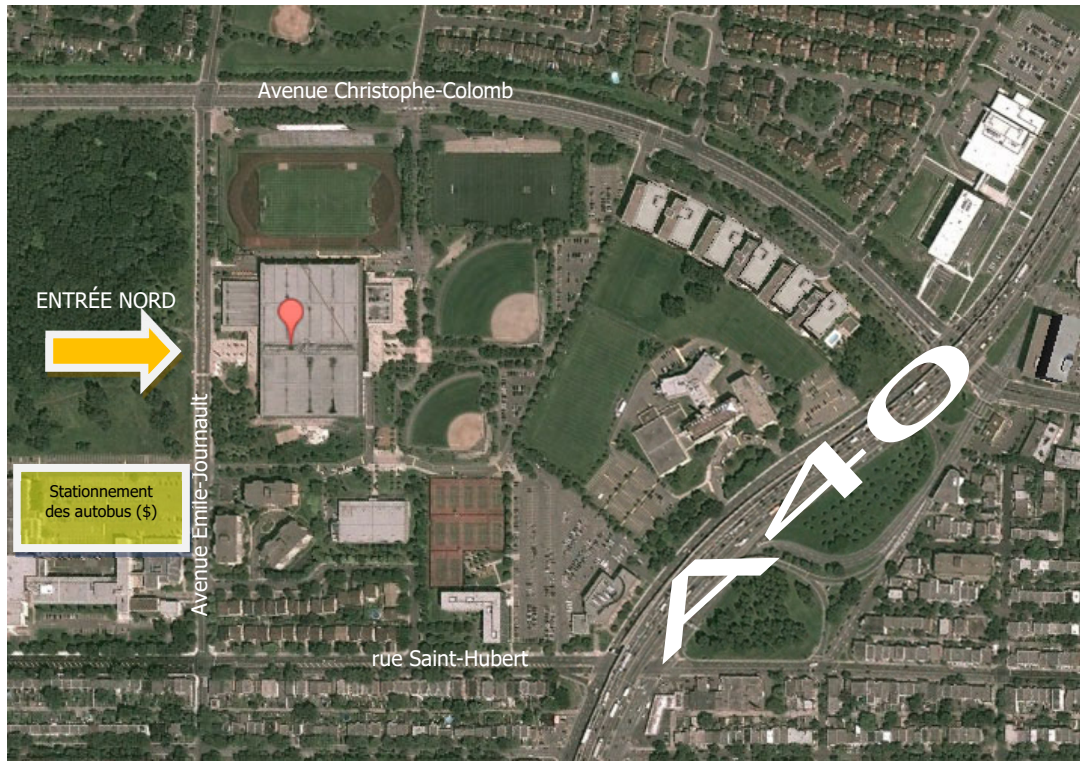
Laurier MacDonald High School
7355 Boulevard Viau
Saint-Léonard, QC H1S 3C2
Responsable: Andy D'Alessandro



** SVP confirmer l'heure
approximative de votre
arrivée auprès de votre
instance régionale.

TRANSPORT

Les délégations sont
responsables de se rendre
au site de compétition par
leurs propres moyens.

**ACCREDITATION***

Vous êtes ATHLÈTE?

Vous êtes ENTRAÎNEUR?

Vous êtes ACCOMPAGNATEUR?

LA PREUVE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO EST OBLIGATOIRE POUR TOUS.

*Seules les personnes officiellement inscrites par leur instance régionale pourront être accréditées.

Pour les délégations qui utilisent le service d'hébergement, l'accréditation se fera au site d'hébergement, dès leur arrivée.

Samedi 20 avril, de 7h00 à 9h30*

via l'entrée NORD (rue Émile-Journault) du Complexe sportif Claude-Robillard
(l'accréditation des délégations aura lieu au 2^e étage)

* Passé cette période, les athlètes, entraîneurs et accompagnateurs non accrédités devront se présenter à l'entrée de la piste afin qu'un membre du comité organisateur puisse les accréditer.

- ➡ Aucun athlète ne pourra prendre part à ses épreuves sans son bracelet d'accréditation.
- ➡ Aucun ajout d'athlète ne sera accepté.
- ➡ AUCUN ENTRAÎNEUR NON ACCRÉDITÉ NE SERA TOLÉRÉ SUR LA PISTE.
- ➡ Seules les personnes accréditées (bracelet) seront autorisées à accéder à la piste.

SERVICE D'ALIMENTATION *

***sur réservation via votre instance régionale uniquement**

Pour les délégations qui souhaitent profiter de ce service, votre instance régionale pourra commander des boîtes à lunch pour le dîner seulement.

Ces dernières seront disponibles à compter de 11h30 le jour du championnat.
Les boîtes à lunch seront remises au responsable de la délégation. La quantité de boîtes à lunch disponible sera celle préalablement commandée par les instances régionales pour leur délégation.

Communiquez avec votre instance régionale pour connaître les modalités (prix, choix date limite).

Aucune boîte à lunch ne sera vendue sur place.

ÉPREUVES

Les épreuves sont celles inscrites dans la réglementation spécifique provinciale du RSEQ.

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR

[Règlementation spécifique provinciale du RSEQ – ATHLÉTISME EN SALLE](#)

[Règlements du secteur scolaire RSEQ](#)

Règlementation de la Fédération québécoise d'athlétisme

DES QUESTIONS?

Contactez votre instance régionale.